

N° 696

16 janvier 2014  
Notre courriel :  
ufc@cgt-fapt.fr

## Meilleurs Vœux pour 2014 !

L'Union Fédérale des Cadres de la CGT-Fapt présente ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite aux 135 000 cadres et à l'ensemble des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications.

Les vœux du Président de la République aux Français, qui viennent de se voir infliger une hausse de la TVA, auront fait au moins quelques heureux : les amis de Pierre Gattaz. La proposition faite aux entreprises d'un « pacte de responsabilité » fait écho à l'offre du Medef d'un « pacte de confiance pour la croissance et l'emploi » qui comprenait l'allègement de la fiscalité des entreprises, la diminution du « coût du travail » et la baisse des dépenses publiques.

Alors que chaque jour voit l'annonce de nouvelles restructurations, de plans sociaux et de licenciements et que 90% des entreprises du CAC 40 terminent l'année boursière en hausse, le problème de notre économie n'est pas le coût du travail mais bien le coût du capital avec les intérêts versés aux banques et la rémunération exorbitante des actionnaires.

Ainsi, dans un contexte d'urgence industrielle, la bataille de l'emploi est bien celle de l'investissement productif au détriment des dividendes. Mais gagner cette bataille, c'est aussi nous renforcer.

En effet, la CGT ne saurait être seulement un syndicat reconnu par les ingénieurs et les cadres pour un apport dans les garanties sociales mais un syndicat dans lequel ils prennent toute leur place. Il en va du déploiement des idées et de l'indispensable multiplication des actions sur l'ensemble du territoire. **Alors ces vœux 2014 prendront tout leur sens.**



## Branche Poste

### Burn Out

Le suicide de Nicolas Choffel, cadre supérieur du siège de La Poste, est reconnu comme accident de travail par la CPAM du 94. Au-delà de la sympathie et de la gratitude à l'égard des personnes ayant permis de gagner cette décision, notre responsabilité est bien d'en saisir la portée.

Le premier message est d'exiger de l'entreprise qu'elle sorte du déni sur le sujet du mal être au travail dans toutes ses dimensions.

Le second est bien d'exprimer l'urgence d'un véritable changement de stratégie allant au-delà d'une question d'image de La Poste, mais commençant par des mesures concrètes et visibles : celles qu'attendent l'ensemble des postiers, cadres et employés.

### Réintégration indispensable

Chronopost s'est vu intimer l'ordre par l'inspection du travail de réintégrer notre délégué CGT, JP Crispino. Pour autant, l'entreprise fait la sourde oreille aux injonctions et n'offre à Jean Pierre qu'un placard depuis le 16 décembre dernier.

La CGT organise, avec l'union locale de Vitrolles une manifestation de soutien le 16 janvier.

La défense d'un camarade injustement « traqué » après plus de 20 ans « chronopostier », pose le problème de la liberté d'expression dans l'entreprise et le respect des engagements syndicaux.

Loin d'abattre la CGT et Jean Pierre Crispino, ce combat doit alerter l'ensemble des salariés sur la nécessité de se syndiquer et de refuser de telles pratiques.

## Branche Télécoms

### Orange pressée, ça repart !

Depuis le 23 septembre, les superviseurs des réseaux Orange (mobile et fixe) sont en grève tous les samedis pour refuser une réorganisation de la supervision (projet Spring).

Ce projet voulait séparer la supervision du traitement des incidents, dénaturant ainsi le métier de superviseur, où 24h sur 24 et 7 jours sur 7, les salariés sont en mesure d'agir intelligemment et rapidement pour ne pas pénaliser les clients.

Il participait aussi au maintien du cash-flow en fermant le site de Toulouse et en affectant au site de Lyon des activités non pérennes.

La grève a permis d'obtenir de conserver le traitement global, mais la direction reste bloquée sur les fermetures de sites.

On le voit, le seul objectif est bien de dégager du cash et non pas de réorganiser intelligemment l'activité !

### Pas de travail gratuit !

Orange a choisi, depuis janvier 2014, d'informatiser la saisie des temps de travail dans les UI et les boutiques.

Ceci est effectué hebdomadairement par le salarié, avec régularisation du paiement des heures supplémentaires en fin d'année.

Les salariés sont insatisfaits car il s'agit d'une contrainte supplémentaire donnant une vision fictive de la Durée Annuelle de Référence.

En effet, l'outil DTT ne calcule pas le temps de travail effectif, en « oubliant » de neutraliser des périodes d'absence et il ne permettra pas, d'effectuer le décompte du temps réel de travail.

La CGT demande l'ouverture de négociations !

FLASH CADRES



FLASH CADRES

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT**

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

## Échos

### Débranche !

Au lieu d'utiliser les technologies numériques pour améliorer la vie et le travail des salariés, elles sont confisquées pour accroître la productivité. C'est pourquoi l'UGICT-CGT propose :

- Le droit à la déconnexion en dehors des heures de travail collectives avec des bornes horaires journalières et hebdomadaires.
- Le respect de l'équilibre vie privée/vie professionnelle avec le suivi des charges et du temps réel de travail.
- L'augmentation de la durée minimale de repos entre deux journées de travail de 11H à 13H sans dérogation possible.

## Emploi

### Pas de cadeau sous le sapin

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A s'établit à 3 293 000, fin novembre, soit une hausse de 0,5% en un mois et de 5,6% sur un an. Ces chiffres confirment les prévisions pessimistes de l'INSEE qui annonce un taux de chômage à 11% fin juin 2014.

C'est dans ce contexte, où de plus en plus de salariés se retrouvent sans travail, que M. Gattaz ose poser comme condition qu'il n'y ait pas de hausse des cotisations chômage !

A l'inverse, la CGT mettra tout en œuvre pour que les demandeurs d'emploi ne soient pas les dindons de la farce.

Une autre répartition des richesses est indispensable. Pour l'imposer, la CGT appelle tous les salariés à se mobiliser le 6 février, pour l'emploi, les salaires, la protection sociale et les services publics.

### Un pas en avant, un pas en arrière ?

Le compromis européen sur les travailleurs détachés ne règle pas la question de la différence de cotisations sociales payées par l'employeur selon que le salarié a un contrat signé en France ou hors de France.

La CGT refuse que l'employeur tire avantage de ce que le contrat de travail ait été signé dans un autre pays. Il doit payer aux caisses sociales l'équivalent de la cotisation française.

La CGT va adresser aux ministères concernés une proposition pour en finir avec cette «distorsion de concurrence» organisée entre salariés.

## International

### Cambodge, la colère gronde !

Ce qui se passe au Cambodge est grave. La police vient de tirer sur des ouvriers du textile en grève, trois de nos camarades sont morts. Le textile est un secteur crucial pour le Cambodge, mais les conditions de travail sont dangereuses pour le plus grand bénéficiaire des « marques » internationales (400 des 650 000 emplois du secteur) !

Les salariés demandent le doublement du salaire mensuel minimum (80 à 160 €).

Le mouvement ouvrier libre se développe, des convergences se créent avec l'opposition politique qui réclame des élections. Aidons-les, en les aidant nous nous aiderons nous-mêmes !

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres

## Échos

### Quelle crise ?

Les grandes entreprises ont accru fortement leur financiarisation depuis ces dernières années. Selon les conclusions publiées par le groupe américain Bloomberg, on a assisté en dix ans à un doublement de la capitalisation mondiale.

Dominée par les Etats-Unis et Wall Street, avec 47 des 100 plus grosses valeurs mondiales, la capitalisation boursière bat des records, avec 61 975 Mds de dollars fin 2013, contre 60 000 Mds de dollars en 2009.

Dans le Top 100 mondial, pour la France on retrouve les mêmes entreprises qu'en 2012 : Total, Sanofi, L'Oréal, BNP-Paris et LVMH dont certaines n'ont pas cessé de se restructurer en supprimant des milliers d'emplois.

## Droits syndicaux

### Acharnement judiciaire !

En 2012, le procureur de Villefranche décide de poursuivre P. Coquan, secrétaire général de l'UD CGT et M. Catelin du bureau de l'Union Locale pour une distribution des tracts sur un péage en août 2010.

Après une relaxe en instance en 2012, une relaxe en appel en décembre 2013, le Parquet général de Lyon ordonne de faire appel. De même, il donne aussi instruction de faire appel à la relaxe des 5 militants CGT de Roanne, poursuivis pour avoir refusé le prélèvement de leur ADN

Ces décisions, prises au nom du Ministère public, viennent après le refus gouvernemental de la loi d'amnistie pourtant votée par le Sénat.

Il ne peut donc s'agir que de décisions politiques dilatoires prises par le Gouvernement.

### Incroyable !

La CGT exprime sa stupeur devant le déchaînement des forces de l'ordre face aux pompiers qui, pour dénoncer les mesures d'austérité et l'allongement de leur temps de travail, manifestaient pacifiquement devant la préfecture de Grenoble, le 27 décembre dernier.

C'est par un tir de grenade que l'un d'eux a perdu un œil !

Quel dialogue social dans un pays où les salariés rencontrent la violence policière pour toute réponse à leurs revendications ?

Il est temps pour le gouvernement de prendre les dispositions nécessaires à l'ouverture de négociations et de mettre fin à cette escalade répressive.

## Égalité

### Faut payer !

La législation de 2010, renforcée par un décret de 2012, impose aux entreprises de plus de 50 salariés de négocier un accord sur l'égalité. En cas d'échec des négociations, elles doivent se doter d'un plan « égalité professionnelle ».

Doivent être pris en compte : le recrutement, les conditions et l'aménagement du temps de travail, la rémunération, la formation, la promotion, la classification.

Lorsque négociations ou plan ne sont pas satisfaisants, les entreprises sont mises en demeure et disposent de 6 mois pour ajuster les mesures.

Aujourd'hui, 500 entreprises ont été mises en demeure et 5 sanctionnées financièrement (1% de leur masse salariale) jusqu'à mise en conformité avec la loi !